Apple produira ses microprocesseurs

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le fabricant informatique Apple est en train de se donner les moyens de concevoir lui-même ses microprocesseurs, dans le cadre d'un virage stratégique visant à réduire sa dépendance envers ses fournisseurs, selon le *Wall Street Journal* hier.

Cette évolution, si elle se confirme, renforcerait encore la capacité d'Apple à garantir des fonctionnalités exclusives pour ses ordinateurs, baladeurs et téléphones.

Selon le quotidien, qui cite sans les nommer des personnes « au courant » des projets de la société, Apple a déjà commencé à embaucher dans le secteur des semi-conducteurs, spécialement des ingénieurs responsables de créer des puces multifonctions utilisées dans des téléphones portables.

Deux anciens d'AMD, grand concurrent en difficulté d'Intel, auraient déjà été recrutés par le groupe de Cupertino, en Californie.

Apple se voit prêter l'intention de développer des microprocesseurs maison pour réduire la consommation d'énergie dans ses baladeurs et téléphones iPhone et iTouch, ou fournir une qualité d'affichage supérieure pour les jeux vidéo et les films visionnés sur ces appareils.

Toutefois, il semble peu probable que ce projet débouche sur la fabrication de puces Apple avant 2010, au plus tôt.

Le journal souligne que cet effort va à contre-courant de la tendance de plus en plus répandue qui voit les sociétés technologiques externaliser au maximum la fabrication de composants.

Apple avait s'était déjà distingué l'an dernier en achetant une société de semi-conducteurs, P.A. Semi. Selon le quotidien, le PDG, Steve Jobs, avait déclaré à l'époque aux employés de cette entreprise qu'il avait l'intention de développer des microprocesseurs à l'interne.

Coloré coup de pub de Rona

PHOTO FOURNIE L'AGENCE BOS

Le temps d'une matinée, Rona et l'agence Bos ont rappelé aux automobilistes qui circulaient sur le pont Jacques-Cartier que le géant de la rénovation récupérait la peinture. Pour « récupérer » la publicité d'Apple pour ses baladeurs iPod, Rona et Bos ont momentanément suspendu leur publicité à l'aide de deux grues installées dans le stationnement d'une station-service, à l'extrémité nord du pont Jacques-Cartier. Du le tablier du pont, les coulures de peinture des deux publicités étaient presque parfaitement alignées. « C'est un clin d'oeil assez opportuniste, concède Claude Larin, directeur du compte Rona chez Bos. Mais ce n'est pas autre chose qu'un clin d'oeil. » Apple, qui n'était pas au courant du coup d'éclat, n'a pu le commenter hier. – Hugo Fontaine

JITEC

Benoît Laliberté coupable de trois chefs d'accusation de plus

ROLLANDE PARENT
LA PRESSE CANADIENNE

Benoît Laliberté, de la firme de technologie Jitec, a été reconnu coupable de trois chefs d'accusation de plus. La Cour supérieure du Québec a ainsi donné raison à l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui avait porté en appel les verdicts d'acquittement rendus par la juge Céline Lacerte-Lamontagne, en février 2008 relatifs à quatre chefs d'accusation.

Dans ce jugement rendu mardi, l'AMF obtient gain de cause sur deux chefs liés à l'obligation pour les initiés de déclarer les transactions dans le délai fixé par la loi et sur un chef lié à la transmission d'informations fausses et trompeuses dans un communiqué de presse. Les plaidoiries sur la sentence sont à venir.

Verdict maintenu

Par ailleurs, la Cour supérieure a maintenu le verdict de culpabilité prononcé par la Cour du Québec à l'égard de Benoît Laliberté quant à 40 des 41 chefs d'accusation relativement à la violation de la Loi sur les valeurs mobilières, ce qui lui avait valu des amendes totalisant près de 900 000$.

À titre d'illustration, la culpabilité de Benoît Laliberté est maintenue pour avoir réalisé à quatre reprises des opérations sur les titres de sa société Jitec alors qu'il disposait d'une information privilégiée.

Il demeure également coupable d'avoir fourni de l'information fausse ou trompeuse à propos d'une opération sur des titres en faisant miroiter à des investisseurs l'existence ou l'imminence de la signature de contrats de millions de dollars; et d'avoir aidé la société Jitec à présenter des informations fausses ou trompeuses susceptibles d'affecter la valeur ou le cours du titre de la société.

Entrepreneur précoce

Au moment des événements survenus entre le 1er août 2000 et le 1er mars 2001, Benoît Laliberté était l'actionnaire principal et président de Jitec inc. inscrite en Bourse depuis l'an 2000.

Sa carrière en affaires re-monte à l'adolescence, alors qu'à l'âge de 14 ans, il fonde une petite entreprise de jeux informatiques.

En 1990, il enregistre le nom de Jitec qu'il incorpore en 1992. Il vend alors du matériel et des accessoires du domaine informatique. Il est nommé jeune entrepreneur de l'année en 1996 et, en 1997, il met au point un concept pour la centralisation des serveurs appelé également Advantage Link. C'est en octobre 2004 que l'AMF a entrepris des procédures contre lui.

L'application **iPhone Cyberpresse** maintenant disponible gratuitement sur Apple Store

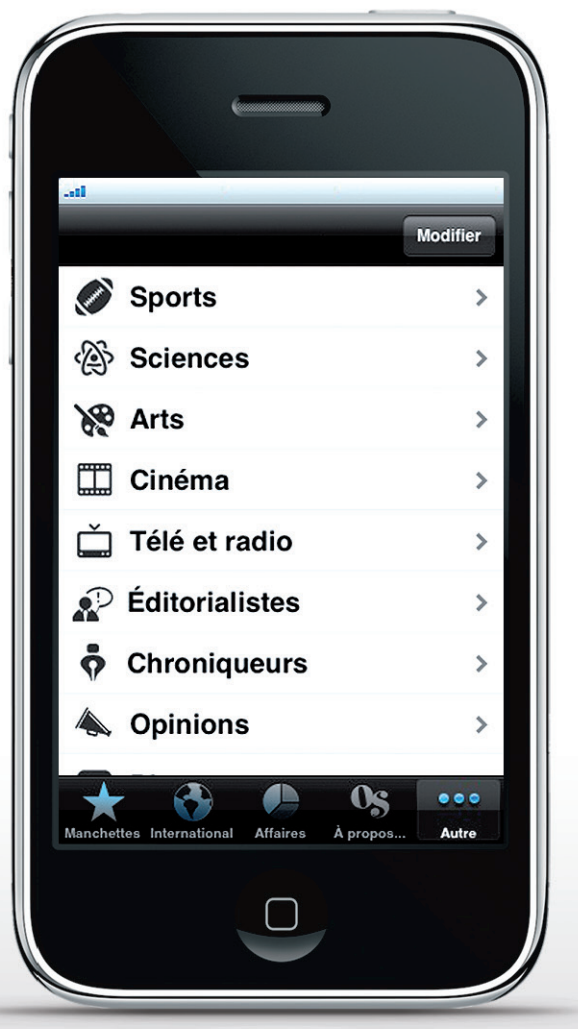

Consultation rapide et facile du contenu

Sauvegarde et transfert du contenu par courriel

Consultation sans accès réseau au contenu sauvegardé

Mise à jour continuelle

GARDEZ LE FIL

1812916A